

L'hon. M. STEVENS: A mon sens, le ministre devrait faire une brève déclaration touchant la convention avec la ville.

L'hon. J. H. KING (ministre des Travaux publics): Le projet de loi autorise le Gouvernement canadien à payer une subvention à la ville d'Ottawa. Des conventions se sont conclues de temps à autre, la dernière en 1920. A cette date, le Parlement a voté une subvention annuelle de \$75,000 durant cinq ans, mais en 1924-1925, on n'a pas renouvelé la convention; la subvention a été toutefois prolongée d'un an. Récemment, après avoir consulté la municipalité, nous avons décidé de porter la subvention à \$100,000 pour une période de cinq ans.

M. CALDWELL: Quelles sommes le Gouvernement paye-t-il à la ville d'Ottawa?

L'hon. M. KING: Ce renseignement est au complet au compte rendu, page 3879.

M. CALDWELL: Je le sais, mais malheureusement, plusieurs d'entre nous sont obligés d'assister aux séances de comité pendant que la Chambre siège, et personne ne peut lire à la fois tout le compte rendu ainsi que les rapports des comités, et assister aux séances de comités.

L'hon. J. H. KING: Les renseignements suivants sont déjà consignés au compte rendu:

Au nombre des autres dépenses qui ont été acceptées par le Gouvernement de temps à autre, je mentionnerai: le square Cartier, dépense qui remonte aux jours où le département l'entretenait au coût de \$9,510 par année; le parc Major, que le Gouvernement a pris à sa charge il y a quelques années et a entretenu au coût annuel de \$19,512.14; la rue Wellington et la place Connaught pour lesquelles nous payons \$12,710 par année; le pont de l'avenue Laurier, qui traverse le canal, dont l'entretien, l'éclairage et les réparations coûtent à l'Etat \$1,002 par année; c'est une allocation qui date depuis longtemps. Il y a de plus le pont Union, \$500; le pont de l'avenue Pretoria, \$4,278; le pont de l'avenue Bronson, \$955; le pont de la rue Bank, pour lequel une subvention de \$80,000 a été payée et sur laquelle nous acquittons un intérêt annuel de 5 p. 100, soit \$4,000; le pont Interprovincial, pour lequel nous avons donné une subvention de \$212,500 portant un intérêt de 5 p. 100, soit \$10,625 par année; l'entretien de la rue Saint-Patrice, de la rue Sussex au pont, \$4,285. Ajoutons certains frais d'éclairage en général, ce qui donne pour les dépenses que je viens de mentionner, un montant global de quelque \$70,000.

En sus des déboursés précédents, il y a quelques frais secondaires d'éclairage se montant en général à \$1,011.40. Vient ensuite un déboursé de \$42,000 pour le service d'eau à tant le gallon. En outre, la commission d'embellissement d'Ottawa reçoit un octroi annuel de \$150,000. Le grand total est d'environ \$365,000 par année.

M. CALDWELL: Cela comprend-il ce \$100,000?

[L'hon. M. King.]

L'hon. M. KING: Oui.

M. CALDWELL: Quels services la ville rend-elle au Gouvernement en échange de cette somme de \$100,000?

L'hon. J. H. KING: Le service de police, celui des incendies, le service de canalisation, etc. Les propriétés du Gouvernement ne sont pas imposables dans la ville d'Ottawa. Nous augmentons cette subvention pour services rendus et nous n'admettons pas l'obligation de payer des impôts.

M. CALDWELL: Si le Gouvernement entend payer des impôts sur les terres reprises par la commission d'établissement des soldats, je ne m'opposerai pas beaucoup à cette subvention de \$100,000, sinon je proteste contre l'augmentation de la subvention accordée à la ville d'Ottawa au lieu de taxes. Le Gouvernement n'en conviendra peut-être pas, mais c'est là presque le fin fond de l'affaire. Le ministre a mentionné les services de police, mais d'après ce que je comprends, la police à cheval du Canada, est de faction à Ottawa relativement à tous les édifices du Gouvernement; de fait, vous ne pouvez guère faire un pas sans rencontrer de ces agents. Je n'y trouve pas à redire, mais c'est leur fonction de protéger les édifices du Gouvernement fédéral. Ils sont sans autorité, je crois comprendre, touchant toute autre propriété, et de même pour la police municipale relativement aux édifices du Gouvernement fédéral.

En ce qui concerne les terres de démobilisés reprises par le Gouvernement, je crois que l'Etat a toujours payé les contributions municipales jusqu'au moment où l'occupant les a quittées, quand même celui-ci n'avait fait aucun paiement. Aussitôt que les terres sont louées à un agriculteur et qu'elles rapportent plus que du temps du vétéran qui l'occupait, l'Etat refuse de payer la taxe. Je désirerais savoir si le Gouvernement va changer de système au sujet du paiement des contributions sur les terres des anciens combattants reprises par l'Etat.

L'hon. J. H. KING: L'objet de ce bill est d'accorder une subvention spéciale à la ville d'Ottawa en considération des services rendus par la municipalité au siège du gouvernement fédéral représentant la nation. L'objection pourrait avoir sa raison d'être dans le cas des propriétés du gouvernement fédéral situées hors d'Ottawa. Au contraire, il a toujours été admis que le Gouvernement pouvait donner une subvention à la capitale. Au sujet des contributions municipales qui atteignent les terres concédées aux vétérans de